

Communiqué de presse

20^e anniversaire de la Fédération genevoise des EMS

Des festivités et un bilan réjouissant

Genève, le 19 avril 2018 – La Fegems a 20 ans. Durant cette année anniversaire, elle souhaite valoriser la diversité et le dynamisme des EMS ainsi que le professionnalisme de leurs équipes. C'est aussi l'occasion de souligner l'importance du secteur des EMS dans le réseau de soins et de positionner la Fédération comme un interlocuteur privilégié pour les questions liées à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

Le 20^e anniversaire de la Fegems sera festif ! Les actions et événements qui jalonnent cette année 2018 ont pour ambition de favoriser les rencontres avec les différents publics et acteurs du réseau : résidants, proches, collaborateurs, personnes en formation, partenaires, grand public, élus... Car aujourd'hui plus que jamais, les EMS ont la volonté de proposer des lieux de vie ouverts sur leur environnement et de participer à la vie du quartier, de la commune et de la cité en général.

Le programme des festivités ouvertes au public

La « slow mob » des résidants, le jeudi 26 avril

La « slow mob » des résidants des EMS donnera le coup d'envoi des festivités le jeudi 26 avril. Le cortège se mettra en marche à 15h30 sur la Plaine de Plainpalais et défilera en fanfare jusqu'au Kiosque du Parc des Bastions.

L'exposition « Parlez-nous de vos vingt ans... », dès le 26 avril

Les résidants ont également été associés à cette année anniversaire au travers d'une exposition itinérante. Sous le titre « Parlez-nous de vos vingt ans... », elle rassemble vingt portraits de résidentes et résidants qui ont raconté leurs vingt ans. L'exposition sera inaugurée à l'occasion du cocktail anniversaire prévu le 26 avril, puis installée sur la place du village de l'EMS Le Nouveau Prieuré, du 27 avril au 4 mai 2018 (chemin du Pré-du-Couvent 3, à Chêne-Bougeries). Les autres dates et autres lieux qui accueilleront l'exposition seront communiqués ultérieurement sur www.fegems.ch.

Les portes ouvertes des EMS membres de la Fegems, du 27 avril au 4 mai

Du 27 avril au 4 mai 2018, les établissements membres de la Fegems ouvrent leurs portes. Ils ont imaginé des activités et des événements divers qui permettront au public de découvrir un univers, qui est tout à la fois un lieu de vie chaleureux et sécurisant, et un lieu de travail attractif et dynamique. Conférences, expositions, films, thés dansants, visites guidées et autres réjouissances animeront cette semaine des portes ouvertes. Le programme complet est disponible sur www.fegems.ch.

20 ans d'activités au service de ses membres

Au-delà des festivités, un anniversaire est aussi l'occasion de jeter un regard dans le rétroviseur, de dresser une sorte de bilan. Le chemin parcouru au cours de ces deux décennies n'a pas toujours été de tout repos et les écueils ont parfois freiné les élans. Mais les résultats sont plutôt réjouissants et le nombre de projets réalisés, de dossiers traités et d'outils développés pour soutenir les EMS membres dans leurs missions au service de la personne âgée en perte d'autonomie est impressionnant.

Vouloir se lancer dans l'énumération des réalisations de la Fédération au cours de ses vingt ans d'existence serait un exercice délicat et ennuyeux. Nous souhaitons cependant relever quelques éléments qui ressortent davantage de la philosophie et culture de l'association et de son approche du travail en réseau qui fait sa force.

La cohésion du réseau

Dès les premières heures, la Fédération a favorisé le travail en réseau de ses membres, par la constitution de groupes de travail dédiés à des dossiers et projets particuliers et par la création de divers espaces d'échange et de partage entre pairs. Cette approche collaborative a l'avantage de valoriser le savoir-faire des professionnels des EMS, de mettre à contribution leur connaissance du terrain et d'en faire bénéficier l'entier du réseau. Face au vieillissement démographique et aux nouveaux besoins des futures générations de personnes âgées, cette approche d'intelligence collective permet de mieux anticiper l'évolution du secteur et de développer des réponses adéquates et novatrices, notamment en matière de modèles d'habitat et d'accompagnement et de lieux de vie ouverts et diversifiés. Dans ce même esprit, la Fédération a entamé avec ses membres un travail sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance au sein des organes responsables des institutions. Enfin, les documents de référence tels que la Convention collective de travail, la Charte éthique, le Référentiel de qualité ou les Cahiers des charges sectoriels renforcent encore la cohésion du réseau et la solidarité entre les membres.

La dimension éthique

Depuis la parution de la première version de la Charte éthique de la Fegems en 1998, le Conseil d'éthique accompagne les établissements membres et leurs équipes dans la réflexion éthique de fond et émet des avis consultatifs sur des situations concrètes complexes et sensibles. Composé de professionnels des EMS représentant diverses compétences et d'experts externes issus des domaines social, éthique, juridique et philosophique, le Conseil d'éthique s'est très tôt emparé d'un thème crucial : l'assistance au suicide dans les EMS. Il a rédigé les premières recommandations en la matière en 2002. Cette première version, de portée très générale, a été actualisée et précisée une première fois en 2009, puis à nouveau en 2017, signe que la question est en constante évolution et qu'elle continue d'interpeller les professionnels des EMS. Le Conseil d'éthique a également publié des recommandations relatives au Respect des volontés du résidant atteint de troubles cognitifs, destinées aux professionnels, aux résidents, aux familles et aux proches.

La formation

Les efforts déployés dans le domaine de la formation professionnelle et continue ont largement contribué à la reconnaissance du travail accompli auprès des personnes âgées institutionnalisées, à la qualification du personnel et à l'intégration des nouveaux métiers, en l'occurrence les CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE), et les AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA) et d'employé-e en intendance (EEI). En marge de l'arrivée de ces nouveaux métiers, la Fegems a également poussé la réflexion autour de la constitution des équipes selon des critères de « skill and grade mix ».

Depuis une quinzaine d'années, la Fédération propose des « formations-actions » inédites, conçues spécialement pour les EMS et portant sur des thématiques propres aux soins et à l'accompagnement du grand âge : les soins palliatifs, la prévention des chutes, l'ergomotricité, la basse vision ou encore l'accompagnement des personnes atteintes de démence. Ces formations innovantes allient apports théoriques et applications pratiques et défendent une approche collective et interdisciplinaire des situations. Elles alternent entre le travail intra-muros et les échanges de bonnes pratiques inter-EMS. Quant aux groupes de suivi instaurés pour chacune de ces « formations-actions », ils garantissent le renforcement du réseau des EMS, une vision commune de l'activité professionnelle et la préservation des spécificités institutionnelles.

Les outils juridiques

Depuis la création, au début des années 2000, d'une permanence juridique ouverte aux EMS membres, le service juridique a considérablement étendu ses prestations. Désormais, il propose aux établissements des lieux de transfert de connaissances et de partage des savoirs, dans le but de les professionnaliser et les autonomiser sur des questions de droits du résident ou de gestion des ressources humaines, notamment. Il a conçu divers outils et dispositifs de sensibilisation, tels que le guide de l'employeur, les recommandations relatives à l'exercice du droit de vote en EMS, les recommandations concernant la protection des résidents incapables de discernement ou encore les mesures de prévention et de gestion des risques psychosociaux.

Les recommandations relatives à la procédure de signalement d'un acte de maltraitance est l'un des outils phares développés par le service juridique au cours de ces dernières années. Elles sont le fruit d'une réflexion, au sein de la Fédération, sur la clarification de la notion d'acte de maltraitance et sur les moyens qui peuvent conduire à un changement de représentation des collaborateurs. La mise en œuvre de cette procédure illustre bien le souci constant porté à la qualité des soins et de l'accompagnement au sein des institutions.

Finances

Au début de l'année dernière, la Fegems a créé au sein de son Secrétariat général un nouveau pôle d'activité, dédié aux questions financières et administratives. Dans un contexte de pression financière et d'impératifs budgétaires, son objectif est de doter les membres de capacités analytiques sectorielles et d'indicateurs utiles à la défense de leurs intérêts. La consti-

tution de bases de données financières, qui intègrent la consolidation complète des comptabilités analytiques et des présentations des comptes des EMS, devrait permettre d'analyser les profils d'équipe, les comptabilités analytiques, les états financiers et l'activité soignante des établissements. À terme, l'ambition est de doter les EMS de benchmarks et d'outils de gestion financière intégrés.

En conclusion

Malgré la richesse du travail réalisé jusque-là, il n'est pas question pour la Fegems et ses membres de se reposer sur leurs lauriers. Ils vont maintenir leurs efforts pour garantir la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes âgées vivant en EMS, et donner de la visibilité à un secteur méconnu et mal connu de l'opinion publique. La Fédération soignera également ses relations avec l'État dans une logique de partenariat constructif, notamment sur les questions de subventions, de prix de pension, de dotation en personnel ou encore de mécanismes salariaux. Les EMS participent directement à la diversité du tissu économique du canton, ils ont des atouts à faire valoir sur le marché du travail et sont des lieux importants en matière de formation et de qualification professionnelle.

Quelques chiffres...

À fin 2017, la Fegems regroupait 44 EMS membres. Ensemble, ils génèrent quelque 3'250 emplois (équivalents plein temps) et totalisent près de 3'300 lits (82% de la capacité d'accueil du canton de Genève) et 1'093'892 journées d'hébergement. À Genève, selon les chiffres 2016, 15% de la population âgée de plus de 80 ans vit en EMS, dont 75% sont des femmes. L'âge moyen à l'entrée en EMS est de 83,3 ans et la durée moyenne de séjour de trois ans.

Contact :

Anne-Laure Repond, secrétaire générale, repond@fegems.ch, 022 718 18 66

Nicolas Walder, président, n.walder@carouge.ch, 079 550 05 13